

Appel à projets inter-régimes 2021

LABEL VIE

Ateliers de prévention
Préservation de l'autonomie et du lien social

Cahier des charges

Date limite de dépôt des candidatures : 08/03/2021

I – Contexte

II – Objectifs

III – Modalités d'intervention

IV – Population cible

V – Thématiques

VI – Critères de sélection retenus par LABEL VIE

VII – Financement

VIII – Echancier - Evaluation

IX – Composition du dossier

X – Dépôt des dossiers de candidature



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



I – Contexte

En cohérence avec la *loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement*, les caisses de retraite des régimes général, agricole et des indépendants de Lorraine et Champagne-Ardenne s'associent pour développer une politique de prévention et de préservation de l'autonomie des personnes âgées s'inscrivant en complémentarité de l'action des départements.

C'est pourquoi les cinq partenaires : Carsat Nord-Est et Alsace-Moselle, MSA Marne-Ardenne-Meuse, Sud-Champagne et Lorraine ont constitué une association baptisée :

LABEL VIE POUR BIEN VIEILLIR EN CHAMPAGNE-ARDENNE ET LORRAINE

Une attention particulière est apportée aux retraités socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leur isolement social et de leurs conditions de vie en leur proposant une offre de services diversifiée basée sur un accompagnement pour bien vivre sa retraite.

A travers le présent appel à projet, LABEL VIE développe sa politique de prévention facilitant l'accès aux retraités à des actions collectives multithématiques permettant de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social.

II – Objectifs

Préserver l'autonomie
Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
Renforcer le lien social
Entretien du capital santé
Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques

III – Modalités d'intervention

En raison du contexte sanitaire, le format des actions de prévention pourra être adapté, à la fois sur le caractère individuel ou collectif des ateliers, ainsi que sur leur aspect présentiel ou distancié.

Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale et en fin de cycle. Les outils d'évaluation sont fournis par LABEL VIE.

IV – Population cible

Les personnes retraitées vivant à domicile (GIR 5 et 6), et plus précisément :

- en situation de fragilité économique et sociale, et ou isolées,
- ayant récemment perdu un proche ou ayant un proche placé en établissement,
- vivant en foyer de travailleurs migrants ou en résidence sociale.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



V – Thématiques

En 2021, les thématiques de 2020 ont été reconduites, à savoir :

- Ateliers Habitat,
 - Ateliers « Bien-être et retraite, accompagner le changement de vie »
 - Ateliers « Quand plaisir et désir riment avec vieillir »
 - Une possibilité est également donnée aux promoteurs de déposer des projets participatifs co construits avec les participants sur le thème de la préservation de l'autonomie et du lien social.
- Les fiches pédagogiques se trouvent en annexe.

Cependant, l'appel à projet 2021 visera à faire émerger de nouvelles formes d'animation des ateliers, que ce soit sous forme d'ateliers collectifs ou de modalités plus individuelles, soit à distance, semi-distance, semi-présentiel, par téléphone, plateforme collaborative, par visio....

Label Vie souhaite organiser au moins un atelier par thème et par département. Les actions menées sur les territoires repérés comme prioritaires par l'observatoire des fragilités seront privilégiées. Une complémentarité avec les programmes des Conférences Départementales des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie sera recherchée.

VI – Critères d'instruction des dossiers

Les dossiers complets datés, signés sont déposés avant la date limite fixée au 08 mars 2021.

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé. Ne pourront être étudiés que les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique ou pouvant faire appel à des compétences extérieures.

Une attention particulière est accordée aux projets :

- Intégrant la problématique des limites de la mobilité des personnes et proposant des solutions pour y répondre,
- **Intégrant des modalités d'intervention innovantes dans la mise en œuvre,**
- Cherchant à intégrer les populations les plus vulnérables et les plus éloignées des actions de prévention.

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers.

Démarrage des actions :

L'action doit obligatoirement être menée en 2021, **un minimum de 6 participants par atelier est requis.**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



LABEL VIE est systématiquement informée de la date, du lieu de démarrage de l'action et des résultats de l'évaluation initiale (état des lieux, nombre de bénéficiaires par régime de retraite principal et complémentaire...).

Le logo de LABEL VIE figure sur les documents de communication de l'action.

VII – Financement

LABEL VIE finance toute ou partie du projet sur la base du budget prévisionnel joint au dossier de candidature. Un acompte est versé en cas de besoin et le solde est ajusté, s'il est inférieur au prévisionnel uniquement, en fonction du bilan de l'atelier. L'ensemble des documents est établi au nom du porteur du projet pour être retenu par LABEL VIE.

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat. Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et LABEL VIE.

Les décisions prises par LABEL VIE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

VIII – Echancier - Evaluation

L'évaluation qualitative et quantitative, intégrant le nombre de ressortissants de chaque régime, est réalisée dans un cadre contractuel : les formulaires types d'évaluation et d'analyse de l'action menée, transmis par l'association LABEL VIE après la notification d'accord de la subvention, devront être utilisés.

Ainsi :

- **Dès que l'action est programmée**, et au moins un mois avant le début, envoyer la fiche de liaison complétée.
- **A l'issue de la 1ère séance**, LABEL VIE est systématiquement informée du nombre de participants par l'envoi de la fiche de présence à l'atelier, elle comporte : nom/prénom et adresse de la personne, son âge et son régime d'appartenance à une caisse de retraite.
- **A l'issue de l'atelier** : l'évaluation initiale T0 de l'atelier complété à la première séance (état des lieux, nombre de bénéficiaires...) et l'évaluation finale T1 complétée à la **dernière séance de l'atelier (des questionnaires en version dématérialisée avec cases à cocher T0 et T1 vous seront transmis)**, accompagnées de la liste de présence sont transmis à LABEL VIE sous 15 jours.
- **A l'issue de l'action** : l'évaluation finale T1 de l'action financée avec le budget effectivement réalisé doit parvenir à Label Vie **avant le 31/12/2021**.
- **Entre 3 à 6 mois après l'atelier** : une évaluation T2 est envisagée.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à hausser.celine@labelviecal.fr ET contact@labelviecal.fr

Tous les documents envoyés sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.

L'évaluation finale de l'action financée (avec budget effectivement réalisé) doit parvenir à l'association LABEL VIE avant le 31 janvier 2022.

IX – Composition du dossier

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à LABEL VIE, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration,
- Attestation du numéro de SIRET (obligatoire),
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2019,
- Budget prévisionnel du ou des ateliers présentés,
- Documents détaillés de présentation pédagogique précisant le contenu de chaque séance de l'atelier.

X – Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à LABEL VIE par courriel **avant le 08 mars 2021** à :

Nouvelle adresse générique LV

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice,
Mme Céline HAUSSER
Tel : 06 79 56 99 98
hausser.celine@labelviecal.fr

Ils sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



LABEL VIE
DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE
« Bien-être et retraite : accompagner le changement de vie »

1. Objectifs de l'action

Comprendre les évolutions et les modifications des rythmes de vie juste après le passage à la retraite.

2. Public cible

Les personnes retraitées depuis moins de 2 ans.

3. Contenu de l'action

Une conférence-débat introductive sur comment donner du sens à sa retraite et construire son nouveau projet de vie : approche psycho-sociale de la retraite, notion des « juniors » ...
Elle cible entre 50 et 200 personnes.

Cette conférence doit s'inscrire dans une dynamique partenariale c'est-à-dire en lien avec un cycle d'ateliers programmés ou à prévoir sur les thématiques suivantes :

- La nécessité de maintenir un lien social : activités, projets, besoins, bénévolat...
- Prendre soin de soi et de sa santé
- Penser logement : confort, sécurité, économies d'énergie...

4. Méthodologie

L'opérateur a en charge les phases suivantes :

- Communication

- cibler et informer le public,
- valoriser l'association Label Vie dans les supports de communication,

- Logistique / mobilisation

- rechercher la salle,
- se concerter avec les acteurs locaux (coordination avec programmation existante),

- Mise en oeuvre

- définir et proposer une démarche projet avec retro-planning précis,
- détailler la trame d'intervention des différents intervenants : conférence-débat + animations ateliers

- Evaluation

- établir le bilan quantitatif et qualitatif,
- évaluer le besoin émergent d'un cycle d'atelier spécifique (numérique, prévention santé)

Le prestataire s'engage à partager l'expérience de la mise en place de la conférence et son évaluation avec les autres opérateurs retenus selon les modalités définies par Label Vie.

Label Vie sera invitée à la conférence-débat.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



LABEL VIE
DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE
Habitat

5. Objectifs de l'action

L'enjeu est de sensibiliser les retraités aux solutions de prévention et de compensation de la perte d'autonomie, afin de permettre à chacun de vivre à domicile en toute sécurité et de connaître les solutions alternatives au domicile.

Un des axes importants du « bien vieillir à domicile » est l'habitat des personnes âgées pour :

- éviter les chutes : les chutes à l'intérieur du logement sont l'une des principales causes de perte d'autonomie des personnes âgées. Afin de concilier autonomie et sécurité, l'adaptation du logement est donc capitale. L'objectif est de compenser les handicaps liés à l'âge, tels que la baisse de la vue, de l'ouïe et la diminution des capacités physiques par une meilleure ergonomie du logement. Ces adaptations ne sont pas nécessairement très coûteuses et diminuent de façon très significative les risques de chutes des personnes âgées. Elles facilitent en outre le travail des aidants, et en particulier des auxiliaires de vie.
- faciliter l'accès (adapter ou aménager les escaliers, la chambre, les sanitaires...),
- sécuriser la personne.

6. Public cible

Peuvent être concernés toutes les personnes retraitées autonomes, de plus de 55 ans, vivant au domicile (y compris foyer-logement, petite unité de vie) et les publics relevant des territoires identifiés fragilisés par l'Observatoire Inter-régimes Champagne, Ardenne et Lorraine.

7. Contenu de l'action

L'association Label vie propose la mise en place sur différents territoires d'un atelier Habitat de 3 demi-journées qui visent à :

- ✓ **Faciliter l'accès à l'information afin de :**
 - soutenir l'autonomie à domicile,
 - optimiser la qualité du logement de la personne âgée : accompagner la personne âgée dans l'adaptation de son logement ou recherche d'autres solutions.
- ✓ **Sensibiliser sur les différents types de solutions existantes (aides techniques et/ou aménagement du logement)**

Pour rester à domicile lorsque les difficultés motrices, sensorielles ou cognitives s'accroissent, il faut parfois remettre en cause ses habitudes de vie et revoir l'aménagement de son logement.

Parfois, de simples astuces telles que les aides techniques peuvent faciliter le quotidien sans perdre trop de repères mais dans certaines situations de gros travaux peuvent s'avérer nécessaires.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



L'acquisition d'aides techniques peut permettre la réalisation des actes de la vie quotidienne de façon indépendante et en sécurité et/ou faciliter l'intervention de tierce personne.

✓ **Présenter les partenariats et les financements possibles**

- ANAH
- Département
- Caisses de retraite
- Mutuelles
- Crédit d'impôt
- ...

✓ **Faciliter l'usage et l'accès à la domotique**

Dans le contexte décrit précédemment, le développement de l'utilisation de nouvelles technologies pour faciliter la gestion de l'autonomie et le maintien à domicile apparaît comme une évolution nécessaire. Par conséquent la visualisation des produits, leurs mises en situation et leurs essais permettront une approche plus objective pour offrir le bon choix aux personnes âgées.

✓ **Entretenir le lien social**

8. Description des ateliers

Il s'agit bien de développer une action en fonction des spécificités territoriales, comme les différences relatives aux circuits de financements par exemple,

Chaque atelier se décline en **3 demi-journées, d'une durée de 3 heures**, et espacées d'une semaine.

Les ateliers sont gratuits pour les participants et doivent réunir entre 10 et 15 personnes.

	Contenus	Durée
1^{ère} demi-journée	Sensibilisation Les risques à domicile, prévention des chutes, gestes et postures, aborder les situations quotidiennes	3h
2^{ème} demi-journée	Les solutions : <ul style="list-style-type: none"> • Les aides techniques <ul style="list-style-type: none"> - Aide au déplacement - Aide au transfert - Aide à l'accessibilité - Espace de vie quotidienne - Espace basse vision - Espace grande dépendance • L'adaptation du logement • Les solutions alternatives (logement alternatif) 	3h
3^{ème} demi-journée	La domotique au service du bien vieillir chez soi Les aides financières mobilisables Identification des professionnels en mesure de conseiller	3h

9. Pédagogie

L'animation des séances doit être réalisée de préférence par un ergothérapeute. Il doit utiliser un discours positif, une démarche participative et interactive.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Il peut et a tout intérêt à s'appuyer sur les outils pédagogiques existants et déjà développés par les caisses de retraite, l'INPES, l'Anah...

10. Méthodologie

L'opérateur a en charge les phases suivantes :

- Communication
 - cibler et informer le public,
 - valoriser l'association Label Vie dans les supports de communication,
- Logistique / mobilisation
 - rechercher la salle,
 - se concerter avec les acteurs locaux (coordination avec programmation existante),
- Mise en oeuvre
 - définir et proposer une démarche projet avec retro-planning précis,
 - détailler les étapes et les intervenants professionnels, y compris le contenu de chacune des séances.
- Evaluation
 - établir le bilan quantitatif et qualitatif,
 - évaluer les connaissances et le changement induit auprès du public,
 - vérifier l'assiduité des participants au parcours.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



LABEL VIE
DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE
« Quand plaisir et désir riment avec vieillir »

11. Objectifs de l'action

Comprendre les évolutions et les modifications des relations à soi, en couple, en famille et en société liées au vieillissement

Comprendre les changements pour mieux les vivre en couple, en famille, en société et pour soi

12. Public cible

Tous les retraités

13. Contenu de l'action

Au-delà de la thématique de la sexualité / affectivité, une approche plus globale en proposant une conférence généraliste sur les changements liés à l'âge (2 heures) :

- quelles sont les modifications liées au vieillissement : schéma corporel, statut social, besoins....
- la question de la relation à l'autre : De quoi ai-je envie ? De quoi ai-je besoin ? Quel est mon positionnement vis-à-vis des autres,
- développer la question plus globale du lien social et de la relation à l'autre dans toutes ses sphères : intimes, familiales, sociale...pour amener les échanges sur la question de la sexualité.

Cette conférence doit s'inscrire dans une dynamique de prévention partenariale c'est-à-dire en lien avec un cycle d'ateliers programmés ou à prévoir (ateliers sommeil, ateliers nutrition, avenir en soi, atelier estime de soi, « Bien dans sa tête à la retraite », activité physique adaptée ...). Elle peut être suivie par des ateliers sur les thématiques de la relation amicales et/ou intimes, l'image de soi, changements ...

La conférence vise la réunion de 50 à 200 personnes en fonction du secteur.

Elle sera animée par un professionnel de santé, un sexologue, un psychologue ou un professionnel ayant une expérience significative dans le domaine de la prévention santé

L'association Label Vie est conviée à la conférence.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



14. Méthodologie

L'opérateur a en charge les phases suivantes :

- Communication
 - cibler et informer le public,
 - valoriser l'association Label Vie dans les supports de communication,
- Logistique / mobilisation
 - rechercher la salle,
 - se concerter avec les acteurs locaux (coordination avec programmation existante),
- Mise en oeuvre
 - définir et proposer une démarche projet avec retro-planning précis,
 - détailler la trame d'intervention du conférencier et le CV de celui-ci,
- Evaluation
 - établir le bilan quantitatif et qualitatif,
 - évaluer les connaissances et le changement induit auprès du public,
 - évaluer le besoin émergent d'un cycle d'atelier spécifique (intimité / sexualité...).

Le prestataire s'engage à partager l'expérience de la mise en place de la conférence et son évaluation avec les autres opérateurs retenus selon les modalités définies par Label Vie.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



**Critères autour du « Projet participatif »
AAP LABEL VIE**

1/ Critères de réussite sur l'aspect participatif d'un projet

- les besoins doivent être clairement exprimés par les seniors qui sont concernés par le projet ou l'action
 - **A partir de quel besoin et par qui le projet émerge ?**
- L'implication des seniors du territoire doit apparaître clairement dans un des objectifs du projet
 - **Quelle est l'implication des seniors dans le projet ?**
- l'implication des « seniors du territoire » tout au long du projet (préparation, animation, bilan) doit être visible avec la mise en place de groupes de travail (où sont présents des seniors du territoire).
 - **Quel est la méthodologie utilisée pour valoriser l'implication des seniors ?**
- Les décisions prises dans les groupes de travail doivent être collégiales et équitables
 - **Comment sont prises les décisions liées au projet ?**
- Un périmètre d'action précis doit être défini
 - **Quel est le périmètre de l'action : qui, quoi (sujet) ou, comment, objectifs et moyens**
- Une temporalité (date de début et de fin du projet) doit être définie et préciser si possibilité de renouveler ou pas le projet par la suite
 - **Quelle temporalité ?**
- le projet doit être unique et s'adapter au territoire (pas de copié collé)
 - **En quoi le projet est novateur ?**
- la définition des rôles des différents acteurs doit être claire (qui fait quoi, à quel moment du projet), implication de seniors dans la mise en place (recherche d'intervenant, recherche de salles, installation, distribution des supports de com,...)
 - **Comment le projet va-t-il se dérouler et avec quels moyens ?**
- un rétro-planning doit être proposé avec les différentes étapes d'élaboration du projet où apparaissent clairement les étapes et comment sont impliqués les seniors.
 - **Quel retro planning ?**

1/ Critères d'évaluation sur l'aspect participatif d'un projet

- nombre de seniors présents au début des groupes de travail
- nombre de seniors présents à la fin de la démarche dans les groupes de travail
- régularité des seniors tout au long du projet
- respect des étapes du rétro-planning
- les seniors ont pu s'exprimer lors des groupes de travail
- Les besoins des seniors ont été entendus et des propositions ont été faites par les seniors
- les seniors ont pu s'impliquer dans la mise en place du projet



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

